

**EDUCATION ET FORMATION
TOUT AU LONG DE LA VIE :
UN PONT VERS L'AVENIR**



Travail, Education et Avenir

Recommandations

**Deuxième Congrès international
sur l'enseignement technique et professionnel**

**26 - 30 avril 1999
Séoul, République de Corée**



EFFACEZ VOTRE

Le deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel, organisé par l'UNESCO en coopération avec le gouvernement de la République de Corée, s'est tenu à Séoul du 26 au 30 avril 1999. L'objectif était de fournir aux Etats membres de l'UNESCO une tribune visant à la rénovation de la politique nationale de l'enseignement technique et professionnel (ETP) afin d'aborder l'emploi et les autres défis socio-économiques des premières années du vingt-et-unième siècle.

Plus de 700 représentants, dont 39 ministres et vice-ministres de l'Education ou de l'Enseignement professionnel, provenant de 130 pays, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, fondations et entreprises se sont rencontrés afin de définir comment l'ETP devait s'adapter aux développements technologiques et aux phénomènes sociaux qui vont vraisemblablement caractériser cette période. Le résultat de leurs délibérations en séances plénières, commissions et tables rondes a été condensé en un ensemble de recommandations sous le titre "**L'enseignement et la formation techniques et professionnels : une vision pour le XXI^e siècle**". Regroupées sous les six thèmes du Congrès, ces recommandations sont présentées dans les pages suivantes. Elles sont d'abord destinées au Directeur général de l'UNESCO afin de lui permettre d'orienter l'action de l'Organisation dans le domaine de l'ETP pour l'année 2000 et au-delà conformément aux besoins des Etats membres. Néanmoins, elles s'avèrent tout à fait pertinentes dans le cadre des initiatives destinées à dynamiser les programmes d'ETP pour la prochaine décennie, qu'elles soient nationales ou conduites par des institutions.

Les recommandations engendrées par le deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel sont diffusées par l'UNESCO au bénéfice de ses Etats membres. Les décideurs nationaux sont encouragés à les utiliser dans la définition de politiques d'ETP et la mise en œuvre des programmes. Ce matériel peut être librement reproduit à condition de citer sa source.

L'enseignement et la formation techniques et professionnels : une vision pour le XXI^e siècle

Recommandations au Directeur général de l'UNESCO

PRÉAMBULE

Nous, participants au deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel sur le thème "Education et formation tout au long de la vie : un pont vers l'avenir", réunis à la veille d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire à Séoul, capitale de la République de Corée, pays emblématique de l'apport de l'éducation au progrès social et économique, avons eu l'occasion de travailler ensemble en séances plénières, commissions, tables rondes et forums pour contribuer à une vision mondiale et à un programme international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) au cours de la première décennie du nouveau millénaire.

Nous avons examiné les défis qui s'annoncent pour le XXI^e siècle, où la mondialisation et la révolution des technologies de l'information et de la communication montrent la nécessité d'un nouveau modèle de développement centré sur l'être humain. Nous avons conclu que l'enseignement technique et professionnel, partie intégrante de l'apprentissage tout au long de la vie, a un rôle crucial à jouer dans cette nouvelle ère car il constitue un outil efficace pour réaliser les objectifs d'une culture de la paix, d'un développement durable respectueux de l'environnement, de la cohésion sociale et de la citoyenneté internationale.

Conscients des possibilités qui nous sont offertes et de celles qui se dégageront progressivement, soucieux des politiques, des partenariats et des ressources nécessaires pour promouvoir le statut et élargir la vision traditionnelle de l'enseignement technique et professionnel et reconnaissant la nécessité de partenariats internationaux renforcés, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement, nous transmettons les recommandations suivantes au Directeur général de l'UNESCO et lui demandons de les soumettre à la prochaine session (30^e) de la Conférence générale de l'Organisation, étant donné l'intention de l'UNESCO de lancer une nouvelle stratégie mondiale de l'enseignement technique et professionnel.

Les enjeux pour l'enseignement technique et professionnel : les nouvelles exigences du XXI^e siècle

- 1.1 Le XXI^e siècle apportera une économie et une société radicalement différentes, ce qui aura des implications profondes pour l'enseignement technique et professionnel (ETP). Les systèmes d'ETP doivent s'adapter à ces aspects fondamentaux qui comprennent la mondialisation, une constante évolution des technologies, la révolution de l'information et de la communication et le changement social rapide et constant qui en résulte. Ces transformations ont pour incidences la mobilité accrue de la main-d'œuvre et des capitaux, des impacts inégaux sur les riches et les pauvres, sur les économies de marché émergentes tant dans les secteurs ruraux qu'industriels. La société fondée sur le savoir qu'amènent ces changements offre à l'éducation et à la formation de nouvelles modalités stimulantes.
- 1.2 Ces tendances sociales et économiques dictent le besoin d'un nouveau modèle de développement centré sur la culture de la paix et sur le développement durable, respectueux de l'environnement. En conséquence, les valeurs, les attitudes, les politiques et les pratiques de l'ETP doivent avoir pour fondement ce modèle qui englobera l'intégration et un accès plus large, une réorientation vers les besoins du développement humain, et l'autonomisation pour participer efficacement au monde du travail. L'accent doit être mis sur les besoins et le potentiel de l'individu dans la société. L'ETP a un rôle crucial à jouer dans ce nouveau modèle en donnant des qualifications à tous, et il devrait intégrer les pauvres, les exclus et ceux qui ne peuvent être atteints, de façon que l'éducation demeure un droit fondamental de l'être humain que celui-ci puisse exercer. La généralisation de l'ETP et des compétences d'apprentissage qu'il confère favoriserait l'accès de tous les citoyens du monde à l'éducation. Une nouvelle approche holistique est nécessaire de façon que l'éducation pour le XXI^e siècle embrasse tous les domaines de l'apprentissage, y compris l'enseignement général et professionnel, permettant à l'apprenant du XXI^e siècle d'acquérir constamment, tout au long de la vie, connaissances, valeurs et attitudes, compétences et qualifications. La finalité d'une telle approche serait la création d'une société éducative.
- 1.3 Les systèmes d'ETP doivent donc être réformés pour faire vivre ce nouveau modèle en leur assurant souplesse, innovation et productivité, en inculquant les compétences requises, en répondant aux incidences de l'évolution des marchés de l'emploi, en formant et en recyclant ceux qui ont un emploi, les chômeurs

et les marginalisés, avec pour objectif de réaliser l'égalité des chances pour tous dans le secteur formel comme dans le secteur informel de l'économie.

- 1.4 Il faut un nouveau partenariat entre l'éducation et le monde du travail pour répondre au besoin de créer une synergie entre le secteur de l'éducation et les entreprises et les divers autres secteurs de l'économie, favoriser le développement de compétences générales, l'éthique du travail, les compétences technologiques et celles nécessaires pour entreprendre et transmettre valeurs humaines et normes pour une citoyenneté responsable.
- 1.5 Il est nécessaire d'opérer les changements requis en les adaptant à chaque pays de façon à autonomiser et à mobiliser les êtres humains dans le cadre du nouveau modèle, l'ETP constituant un axe central commun du processus de réforme.
- 1.6 Les conditions à remplir pour que l'ETP s'adapte au nouveau modèle comportent : des valeurs et des attitudes sociétales appropriées, l'assimilation des nouvelles technologies, de nouveaux engagements politiques et financiers et la prise en compte des possibilités et des préoccupations locales, régionales et mondiales. A elle seule, l'ampleur des tendances du XXI^e siècle exige une volonté politique et des stratégies audacieuses à la fois sur le plan régional et sur le plan international.

Thème 2

Amélioration des systèmes assurant éducation et formation tout au long de la vie

- 2.1 L'apprentissage tout au long de la vie est un voyage aux multiples chemins et l'enseignement technique et professionnel en fait partie intégrante. Les systèmes d'ETP devraient donc être conçus comme des expériences de développement individuel comportant des éléments culturels et environnementaux en sus de ses dimensions économiques.
- 2.2 Pour apporter une contribution maximale à l'apprentissage tout au long de la vie, les systèmes d'ETP doivent être ouverts, souples et axés sur l'apprenant. Ils doivent non seulement doter celui-ci des connaissances et des compétences correspondant à des emplois spécifiques mais aussi, plus généralement, préparer les individus à la vie et au monde du travail. L'ETP doit profiter à la fois à l'individu, à la société et à l'économie.

- 2.3** L'ETP doit être fondé sur une culture de l'apprentissage partagée par les individus, les entreprises, les différents secteurs économiques et l'État, une culture qui autonomise les individus afin qu'ils prennent progressivement en charge la gestion de leurs connaissances et leur apprentissage indépendant, tandis que les pourvoyeurs publics et privés conduisent des programmes qui facilitent l'accès aux voies de l'apprentissage tout au long de la vie.
- 2.4** L'ETP a un rôle important à jouer pour ce qui est de réduire les niveaux d'anxiété dus aux turbulences et aux incertitudes incessantes en apportant des informations et des connaissances, des compétences et qualifications, la capacité d'entreprendre et le développement de la personnalité humaine.
- 2.5** Toutes les nations ont besoin d'une politique d'éducation cohérente et de systèmes éducatifs coordonnés dont l'ETP doit faire partie intégrante. L'ETP devrait développer des interfaces étroites avec tous les autres secteurs de l'éducation, en particulier les écoles et les universités, afin de faciliter le cheminement sans heurts des apprenants. L'accent doit être mis sur l'articulation, la prise en compte et la reconnaissance des apprentissages et expériences antérieurs afin de favoriser les chances d'éducation. Dans cet ensemble, il incombe à l'ETP d'assurer une éducation et une formation initiales solides pour apprendre à apprendre, ce qui est toujours la compétence la plus précieuse pour tous les citoyens, jeunes ou adultes.
- 2.6** Peut-être la tâche majeure à laquelle est confronté l'ETP est celle de coordonner les besoins de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel à travers les programmes, la pédagogie et la prestation des services. Chaque pays souhaitera poursuivre l'approche qui lui convient pour coordonner ces domaines mais il est clair que les exigences du XXI^e siècle supposent de nouvelles synergies entre ces piliers des systèmes d'éducation et de formation.
- 2.7** L'ETP devrait susciter aux jeunes une attitude positive vis-à-vis de l'innovation, leur permettre de façonner le changement et les préparer à l'auto-suffisance et à la citoyenneté.
- 2.8** L'ETP est particulièrement important pour assurer une transition sans heurts entre l'école et le travail. Pour cela, il a besoin d'une approche holistique prenant en compte les distinctions entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel, entre la théorie et la pratique, entre la connaissance et l'action, entre l'intellectuel et le manuel. Cela requiert des partenariats effectifs avec les écoles et avec les entreprises, reposant sur une communauté de valeurs, de programmes, de ressources et de résultats. Cela requiert aussi un nouveau genre d'enseignants et de dirigeants d'entreprises qui aient la vision et l'orientation voulues.

2.9 Le secteur informel de l'économie est souvent exclu du champ de l'apprentissage tout au long de la vie. L'ETP a un rôle crucial à jouer pour ce qui est d'atteindre ce secteur par tous les moyens possibles afin de faire en sorte que ceux qui désirent bénéficier des services de l'éducation non formelle, en particulier les moins favorisés, aient accès aux voies de la formation continue. Cela s'applique tout autant aux laissés pour compte de l'éducation formelle.

2.10 Pour réaliser toutes ces aspirations de l'ETP, il faut tenir compte d'un certain nombre de considérations spécifiques pressantes :

- il faut accroître le statut et le prestige de l'ETP aux yeux de tous les membres de la société et en particulier des médias. Cela suppose entre autres que l'on améliore la condition des enseignants de l'ETP en prêtant attention à leurs propres compétences et qualifications et en les dotant des ressources dont ils ont besoin pour accomplir leur tâche. Il faudra aussi mener auprès des nombreuses parties prenantes de l'ETP une forte action visant à les persuader des capacités de l'ETP, en accompagnant cette action d'une simplification de l'ETP dans l'esprit de tous ceux qui trouvent sa terminologie, ses produits et ses modalités trop complexes. Il importe aussi de faire connaître et de diffuser des modèles de bonnes pratiques en matière d'ETP. Il faut s'employer à faire en sorte que l'enseignement professionnel jouisse de la même considération que l'enseignement général, en particulier dans les pays en développement ;
- les secteurs de l'éducation doivent établir entre eux des relations plus efficaces pour offrir aux apprenants des filières plus continues. Il n'est pas nécessaire de les uniformiser ; chaque secteur peut conserver son identité et ils peuvent tous reconnaître les passeports et les visas des autres à leurs frontières ;
- il faut que l'administration des programmes et la conception des enseignements soient souples pour faciliter un passage sans heurts à travers l'apprentissage tout au long de la vie et permettre constamment d'entrer dans le système, d'en sortir et d'y rentrer ;
- le conseil et l'orientation en matière de carrière sont d'une importance essentielle pour tous les clients des systèmes d'éducation et de formation et il est nécessaire de les renforcer sensiblement. L'orientation professionnelle devrait répondre à la fois aux besoins des entreprises, des individus et des familles et tenir compte des exigences de chaque apprenant ainsi que de sa situation et du lieu où il se trouve. Son rôle devrait consister aussi à préparer les élèves et les adultes à la réelle possibilité de fréquents changements de carrière qui peuvent inclure des périodes de chômage et d'emploi dans le secteur informel. Cela devrait être non seulement une fonction reconnue des établissements d'enseignement mais aussi être possible dans d'autres dispositifs accessibles à l'ensemble de la population ;

- toutes les parties prenantes, en particulier les entreprises et les spécialistes de l'éducation, doivent être impliquées dans de nouveaux partenariats d'ETP. Chacun de ces groupes a beaucoup à apprendre de l'autre quant aux approches de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- le problème du coût élevé de nombre de programmes d'ETP doit être résolu en ayant davantage recours à l'apprentissage sur le lieu de travail ;
- le continuum de l'apprentissage tout au long de la vie sera d'autant mieux assuré par la diversité des financements, des pourvoyeurs et des mécanismes de prestation de services. Il serait particulièrement utile d'adopter des approches novatrices visant à assouplir les services d'ETP, y compris l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et l'éducation à distance ;
- il est essentiel d'assurer la qualité pour améliorer le statut de l'ETP. Normes de qualification, processus de certification, méthodes valables d'évaluation et résultats acceptables sont autant d'éléments clés qui devraient caractériser tous les systèmes d'ETP ;
- nous avons besoin d'en savoir plus sur les moments critiques des choix opérés au cours du voyage de l'apprentissage tout au long de la vie. Il faudrait encourager les recherches destinées à faciliter la compréhension des problèmes clés, des dilemmes, des obstacles potentiels et des possibilités que rencontre le voyageur aux diverses étapes de son parcours. Un plus grand nombre d'études longitudinales serait fort utile à cet égard.

Thème 3

Innovations en matière d'enseignement et de formation

- 3.1** Les défis auxquels est confronté l'apprenant du XXI^e siècle exigent des approches novatrices dans l'enseignement technique et professionnel. C'est ce que montre très clairement la nécessité d'un programme d'études réorienté pour tenir compte des nouvelles matières d'enseignement et des nouvelles questions importantes. La technologie, l'environnement et le développement durable, la compréhension des langues et des cultures étrangères, la capacité d'entreprendre et les exigences des industries de services en croissance rapide comme les loisirs et le tourisme offrent à cet égard des exemples évidents.

- 3.2** La rapidité du changement amène aussi à envisager un programme d'enseignement virtuel dans lequel les apprenants doivent être préparés à faire face à l'obsolescence de leurs connaissances et de leurs compétences et à l'introduction de nouveaux éléments encore en voie d'émergence. Ils doivent aussi être préparés à un marché de l'emploi radicalement nouveau dans lequel le salariat traditionnel sera peut-être l'expérience d'une minorité seulement tandis que le travail indépendant sous diverses formes pourrait offrir les meilleures chances d'indépendance économique dans une nouvelle ère de création d'entreprises.
- 3.3** Les nouvelles technologies de l'information ont induit tout un nouveau potentiel d'apprentissage fondé sur les moyens technologiques. Il devrait être possible d'utiliser et d'appliquer des technologies simples aussi bien que les technologies modernes et les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le processus d'enseignement et d'apprentissage de l'ETP sans se priver des précieuses relations enseignant-apprenant des méthodes d'enseignement traditionnelles. L'apprentissage fondé sur les moyens technologiques devrait jouer un rôle crucial dans le développement d'une culture de l'apprentissage tout au long de la vie ayant la capacité d'autonomiser les apprenants en leur offrant de multiples voies nouvelles pour répondre à leurs besoins d'éducation et de formation.
- 3.4** Les nouvelles technologies doivent être mobilisées pour permettre un large accès à l'ETP. Elles devraient être utilisées pour abolir les distances et faire en sorte que les connaissances provenant des programmes et l'information sur l'orientation professionnelle soient plus accessibles à tous. Les nouvelles technologies peuvent affranchir davantage les services d'ETP des contraintes de temps et de lieu, et elles devraient permettre à l'ETP de jouer le rôle de catalyseur pour la pénétration des nouvelles technologies dans les régions sous-développées du monde, en particulier les zones rurales.
- 3.5** Vu que le monde du travail exige des compétences plus perfectionnées, une éducation de base solide est le fondement indispensable de l'ETP. Cela suppose l'acquisition à l'école de compétences plus complexes, y compris en matière de lecture, d'écriture et de calcul, et l'aptitude à comprendre et à communiquer en utilisant les instruments de la technologie moderne.
- 3.6** Comme la technologie a son prix, il faut trouver des moyens, en recourant aux partenariats avec les entreprises, les institutions financières et les organismes d'aide et la coopération régionale et internationale, de faire face aux coûts élevés qu'elle entraîne, en particulier pour les pays en développement. Il faut aussi trouver de nouveaux moyens de partager la propriété intellectuelle au bénéfice des apprenants qui se trouvent dans tous les pays et dans toutes les situations.

- 3.7** Etant donné le besoin essentiel d'innovation dans l'ETP, le rôle de l'enseignant reste primordial et il faut trouver de nouvelles méthodes pour assurer la formation initiale des enseignants, ainsi que le perfectionnement continu de leurs compétences et leur développement professionnel. Il faut repenser les qualifications exigées de l'enseignant de l'ETP du XXI^e siècle, y compris le meilleur équilibre à trouver entre la formation acquise sur le campus et sur le lieu de travail. Il faut aider à mettre au point de nouveaux instruments appropriés d'évaluation, de reconnaissance et d'articulation ainsi que des normes de certification.
- 3.8** L'ETP a besoin d'un système d'alerte rapide au niveau mondial et d'études plus prospectives pour pouvoir se préparer aux changements du monde du travail et de la société. Il faut faire appel aux entreprises, à côté des gouvernements et des centres de recherche, pour identifier les connaissances, les compétences et les qualifications qu'exigeront les changements de l'économie de façon que les systèmes d'ETP puissent s'y adapter. Il faut envisager la perspective de compétences applicables au niveau interrégional et au niveau international afin de répondre à l'accroissement prévu de la mobilité des ressources au cours du siècle à venir.

Thème 4

L'enseignement technique et professionnel pour tous

- 4.1** L'ETP est l'un des instruments les plus puissants du monde pour permettre à tous les membres de la communauté d'affronter de nouveaux défis et de trouver leurs rôles en tant que membres productifs de la société. C'est un outil efficace pour réaliser la cohésion sociale, l'intégration et le respect de soi.
- 4.2** Les programmes d'ETP devraient être conçus comme des systèmes complets et intégrateurs afin de répondre aux besoins de tous les apprenants ; il faut qu'ils soient accessibles à tous. Des efforts particuliers sont nécessaires pour atteindre des groupes précédemment marginalisés. Là où il faut des programmes spécialisés, ceux-ci devraient être conçus de façon à faciliter l'entrée dans le système, assurant ainsi un accès continu à l'apprentissage tout au long de la vie.
- 4.3** La liste des groupes marginalisés reconnus est longue et il est certain qu'elle va s'allonger avec d'autres qui ne sont pas encore connus. Il faut que les programmes d'ETP, formels comme non formels, soient, selon des modalités

diverses de mise en œuvre, accessibles aux chômeurs, à ceux qui ont quitté l'école prématurément, aux jeunes non scolarisés, à ceux qui sont défavorisés par l'éloignement et la situation géographique, aux populations rurales, aux populations autochtones, à ceux qui vivent au milieu de la détresse urbaine, aux populations employées par le secteur informel qui vivent et travaillent dans des conditions déplorable, aux enfants occupés à des travaux dangereux, aux réfugiés, aux migrants et aux soldats démobilisés à l'issue de conflits.

- 4.4** La sous-représentation des femmes dans l'ETP est particulièrement préoccupante. Les perceptions traditionnelles des rôles qui conviennent aux hommes et aux femmes dans le travail devraient être mises en question. L'ETP doit pour sa part mettre en place des programmes d'apprentissage tenant compte des sexospécificités, aussi bien dans les contenus que dans la prestation des services, et comportant des mesures destinées à attirer les hommes dans des formations et des professions où les femmes ont jusqu'ici prédominé. Il faut que les enseignants soient sensibilisés à ces questions.
- 4.5** Pour promouvoir l'égalité d'accès des filles et des femmes à l'ETP, il faut offrir des formes plus efficaces d'orientation pédagogique et professionnelle ainsi que des matériels de conseil et d'orientation qui tiennent compte des sexospécificités. Il faut en même temps ouvrir davantage les environnements d'apprentissage et de travail à la participation des filles et des femmes, éliminer les partis pris et les discriminations – que ceux-ci s'expriment ouvertement ou de manière sournoise – et offrir une image positive et des mesures incitatives appropriées pour favoriser la participation des femmes à l'ETP.
- 4.6** Pour lutter contre l'idée que les filles et les femmes ne peuvent pas trouver d'emploi et contre le préjugé qui veut qu'elles soient incapables de s'acquitter de certaines tâches, il faudrait des programmes d'ETP qui mettent l'accent sur le développement de leur capacité d'entreprendre.
- 4.7** Le voyage à travers l'apprentissage tout au long de la vie est difficile pour les handicapés ; les chemins leur sont très rudes et difficiles à négocier. Il faut élargir leurs aspirations et leurs acquis. Les gens qui souffrent de handicaps ont souvent du mal à accéder à l'ETP pour diverses raisons, y compris le fait que les éducateurs et les personnels d'orientation professionnelle sous-estiment leur capacité d'accéder à des emplois rémunérés compétitifs. Ceux qui sont capables d'accéder aux programmes ordinaires d'ETP devraient y être aidés, tandis qu'il faudrait prévoir à l'intention de ceux qui souffrent de handicaps plus sévères des programmes spéciaux et des stratégies d'apprentissage leur permettant de réaliser leur potentiel et d'optimiser leur participation à la société et à la main-d'œuvre.

- 4.8** La mobilisation en faveur de l'ETP pour tous requiert des politiques et des stratégies bien conçues, des ressources accrues, des modalités d'enseignement souples et appropriées, des environnements de formation conviviaux, des enseignants sensibilisés et des employeurs attentifs.

Thème 5

Evolution du rôle de l'Etat et des autres parties prenantes

- 5.1** Bien que la responsabilité de l'ETP incombe avant tout aux gouvernements dans une économie de marché moderne, la conception de la politique d'ETP et sa mise en œuvre doivent être assurées par un nouveau partenariat de l'Etat, des employeurs, des professions, des entreprises, des syndicats et de la société. Ce partenariat doit créer un cadre législatif cohérent pour permettre le lancement d'une stratégie nationale du changement dans laquelle l'Etat, en dehors de sa fonction de pourvoyeur d'ETP, peut jouer les rôles consistant à diriger son orientation et lui donner sa vision, à faciliter, à coordonner, à assurer la qualité et à faire en sorte que l'ETP soit accessible à tous en identifiant et en remplissant les missions de service public. Il faut renforcer les capacités des partenariats par des dispositifs et des moyens de formation destinés à donner les compétences appropriées.
- 5.2** Le nouveau partenariat devrait viser à établir une culture de l'apprentissage dans la société tout en renforçant l'économie, en réalisant la cohésion sociale, en maintenant la diversité et l'identité culturelle, et en favorisant la dimension humaine. Dans toutes les professions directement liées au développement humain, il faudrait assurer une formation aux droits et devoirs de la personne humaine. La culture de l'apprentissage devrait permettre de créer et de maintenir une structure institutionnelle qui mettra en œuvre l'apprentissage tout au long de la vie et une plus large participation à l'éducation et à la formation et encouragera l'éthique du travail accompagnée d'un esprit d'entreprise revitalisé.
- 5.3** Il faudrait que l'Etat, les entreprises et les autres parties prenantes reconnaissent à la fois les avantages financiers et les avantages non financiers de l'ETP.
- 5.4** La contribution du secteur associatif et des ONG à la promotion de l'ETP doit être reconnue et encouragée. Elle constitue une ressource extrêmement précieuse mais souvent négligée.

- 5.5** L'Etat et le secteur privé doivent reconnaître que l'ETP n'est pas une charge mais un investissement procurant des bénéfices importants, dont le bien-être des travailleurs, l'accroissement de la productivité et la compétitivité internationale. Il faut donc que le financement de l'ETP soit dans toute la mesure du possible partagé entre l'Etat, les entreprises, la communauté et l'apprenant. Il existe aussi des possibilités d'activités de collecte de fonds et d'activités génératrices de recettes grâce à l'effort collectif. La répartition pourra varier selon les pays mais il est important de comprendre que les avantages que procure l'ETP profitent à tous les partenaires de la société, qui se doivent de contribuer à la création et au bon fonctionnement de leur système d'ETP, y compris à la maintenance de l'infrastructure, en partageant les coûts, étant entendu que l'Etat consent des incitations financières appropriées.
- 5.6** C'est la diversité des pourvoyeurs publics et privés d'ETP mus par une saine concurrence, dans un cadre national d'assurance de la qualité, qui peut le mieux servir une économie dynamique. L'équilibre peut s'établir de nombreuses façons mais l'Etat devrait se charger d'assurer une solide préparation professionnelle initiale de base, quel que soit le secteur concerné. L'Etat devrait aussi être considéré comme un pourvoyeur de dernier ressort afin de garantir que les populations risquant d'être exclues ne soient pas négligées et aient effectivement accès aux programmes d'ETP. Il est particulièrement nécessaire, dans tous les pays, de développer la formation sur le lieu de travail, bien articulée avec la formation donnée dans les établissements d'enseignement au moyen d'un cadre national comportant des dispositifs de reconnaissance des apprentissages individuels et de multiples points d'entrée et de sortie caractérisés par la souplesse. Le secteur privé a un rôle particulièrement important à jouer à cet égard.
- 5.7** Au sein des gouvernements, la responsabilité des divers éléments de l'ETP est souvent divisée entre différents départements et organismes et il y a souvent des chevauchements. Il est souhaitable que les gouvernements rationalisent dans toute la mesure du possible leur propre cadre institutionnel public pour coordonner l'effort national en matière d'ETP, créer un partenariat effectif avec le secteur privé et promouvoir l'ETP au bénéfice de toutes les parties prenantes.
- 5.8** Tous les partenaires de l'ETP devront accroître constamment leurs connaissances et leur expertise dans de nombreux domaines intéressant les systèmes d'ETP. Il faut donc créer des mécanismes efficaces de partage de l'expérience et de l'expertise, par des recherches continues revêtant un intérêt particulier pour les questions stratégiques. Parmi les autres approches, on peut citer les banques de données communes, les technologies multimédia et la coopération régionale et internationale.

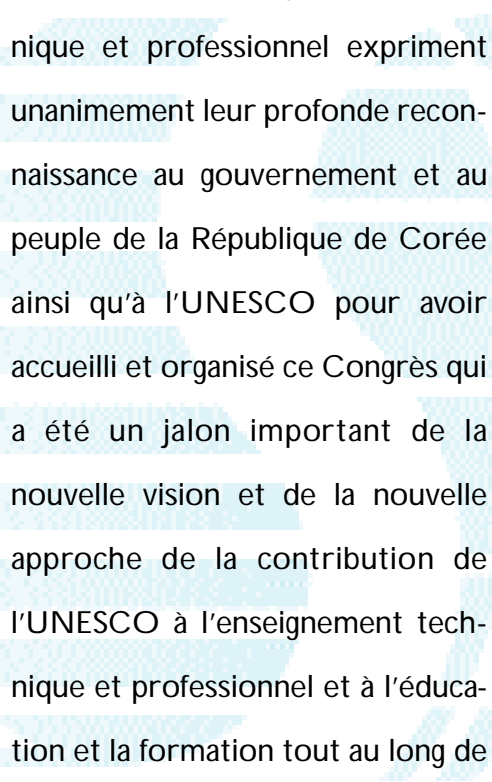
- 5.9** Un large champ d'action s'offre aux pays qui veulent partager leur expérience en matière de conception et de fonctionnement des politiques et stratégies nationales de l'ETP comme en ce qui concerne les rôles du secteur public et du secteur privé et les partenariats. Il est besoin à cet égard d'une assistance mutuelle et d'une coopération entre pays en développement et pays développés et les pays venant d'adopter l'économie de marché.

Thème 6

Renforcer la coopération internationale en matière d'ETP

- 6.1** L'éducation, et l'enseignement technique et professionnel en particulier, ont besoin d'urgence d'un plus grand soutien financier et technique de la part des institutions internationales afin que l'ETP puisse contribuer davantage au développement économique et social.
- 6.2** La poursuite de la coopération est encouragée entre l'UNESCO et ses partenaires internationaux – l'OIT, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, l'OCDE, l'Union européenne et le CEDEFOP, le Commonwealth, la Francophonie, la Fondation européenne pour la formation et l'ISESCO – afin de promouvoir l'ETP, l'UNESCO jouant un rôle de coordination en raison de son avantage comparatif dans les divers domaines de l'éducation.
- 6.3** Il faudrait accroître la coopération entre le nord et le sud, ainsi qu'entre les pays du sud, en vue de rénover et de soutenir les systèmes d'ETP, notamment par la recherche-développement.
- 6.4** Il faut prendre en compte spécifiquement les besoins des pays en développement, notamment en investissant dans l'ETP, en assurant l'éducation de base – y compris les compétences de lecture, d'écriture et de calcul – pour faciliter l'accès à l'ETP, en encourageant les pays en développement à s'approprier l'ETP et en les incitant à accroître les dépenses budgétaires consacrées à l'ETP.
- 6.5** Les autorités financières internationales doivent reconnaître la contribution de l'éducation et en particulier de l'ETP au maintien de la paix et de la stabilité et à la prévention des dysfonctionnements sociaux, et elles devraient faire du soutien de l'ETP une des conditions de l'assistance qu'elles accordent aux pays bénéficiaires.

- 6.6** Les efforts déployés par l'UNESCO pour élaborer une stratégie de l'ETP pour la première décennie du XXI^e siècle méritent d'être vigoureusement appuyés. Le réseau UNEVOC devrait être renforcé. Les Etats membres sont encouragés à continuer de soutenir les centres régionaux et nationaux qui sont des vecteurs essentiels de la réalisation de la nouvelle vision de l'ETP au XXI^e siècle. Le Congrès recommande vigoureusement que l'UNESCO accroisse sensiblement les crédits budgétaires qu'elle alloue aux activités de son programme d'ETP afin d'assurer le succès de la nouvelle stratégie. Pour encourager pareille revitalisation de l'ETP au cours du siècle à venir, l'UNESCO devrait envisager d'instituer un prix international destiné à récompenser l'innovation dans l'ETP.
- 6.7** A la lumière de la nouvelle vision élargie de l'ETP qui a été approuvée par le Congrès, vision qui inclut une nouvelle relation entre les divers secteurs de l'éducation et de la formation, la nécessité d'une approche holistique de la préparation à la vie et au monde du travail et des cheminements de plus en plus continus dans l'apprentissage tout au long de la vie, le Congrès recommande au Directeur général de l'UNESCO d'élaborer, en étroite coopération avec l'OIT, un concept commun d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) destiné à guider la stratégie de l'UNESCO pour le XXI^e siècle.



Tous les participants et observateurs au deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel expriment unanimement leur profonde reconnaissance au gouvernement et au peuple de la République de Corée ainsi qu'à l'UNESCO pour avoir accueilli et organisé ce Congrès qui a été un jalon important de la nouvelle vision et de la nouvelle approche de la contribution de l'UNESCO à l'enseignement technique et professionnel et à l'éducation et la formation tout au long de la vie pour le nouveau millénaire.



Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser auprès de la :

Section de l'enseignement technique et professionnel (ED/SVE/TVE)

UNESCO

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France

Phone: (33-1) 45 68 08 31

Fax: (33-1) 45 68 56 30

E-mail: tve.section@unesco.org

Website: <http://www.unesco.org/education/>

ED/SVE/TVE/99/1



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture